



**SAMEDI 31 AOUT ET DIMANCHE 1 SEPTEMBRE 2013**

**REGLEMENT**

***Préambule :***

Le Pays des Olonnes fc est heureux de vous accueillir pour la sixième édition de L'Olonna Fut Cup.

Sur la même lignée des 5 premières éditions, tous les membres du P.O. FC souhaitent à nouveau partager avec vous tous un moment de convivialité à travers le futsal. La réussite de ce tournoi dépendra très largement du comportement de tous les acteurs lors de ces deux journées futsalistiques. Le futsal est une discipline encore méconnue du grand public, notamment dans notre département. Le P.O.fc attend de chacun des acteurs un comportement exemplaire pour donner une image agréable de cette pratique.

Le club souhaite, au-delà de l’enjeu sportif, mettre en avant une des valeurs essentielles du sport : le fair-play. Être fair-play c’est respecter l'adversaire, les règles, les dirigeants, les bénévoles, les décisions de l'arbitre, le public et l'esprit du jeu. Mais c’est aussi faire preuve de loyauté, de maîtrise de soi et être digne dans la victoire comme dans la défaite. Le fair-play signifie bien plus que le simple respect des règles; il couvre les notions d'amitié, de respect de l'autre et de l'esprit sportif. Pour encourager la sportivité des équipes un trophée du fair-play sera mis en jeu.

Si on attend un comportement exemplaire des joueurs sur le terrain, on n’en attend pas moins en-dehors. Pour respecter le travail accompli par tous les bénévoles, sans qui, cette manifestation n’aurait pu avoir lieu, nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes les installations mises à votre disposition durant ces deux jours. Aucune dégradation ne sera tolérée. Veuillez mettre vos détritus dans les poubelles mises à votre disposition et laisser propre tous les endroits que vous fréquenterez.

**L’essentiel étant de passer un bon moment dans un esprit de convivialité, le P.O.fc vous souhaite un agréable tournoi.**

***I Règlement sportif***

**Article 1**

Le P.O. fc organise un tournoi de futsal dans le complexe sportif des Sauniers les 31 août et 1 septembre 2013.

**Article 2**

Ce tournoi est réservé aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFF.

**Article 3**

Le nombre d’équipes est fixé à 16. Elles sont réparties, dans un premier temps, en quatre groupes de quatre.

**Article 4**

Le nombre de joueur est limité à 8 et ce pour toute la durée du tournoi.

**Article 5**

Dans le cadre de la phase qualificative, chaque équipe rencontre une seule fois chacune des équipes de son groupe. Les deux premiers sont qualifiés pour le tournoi A, les deux suivants le tournoi B.

**Second tour de poule :**

Chaque tournoi (A et B) est composé de deux groupes de quatre équipes. Les deux premiers de chaque groupe jouent les demi-finales puis les finales en cas de qualification. Les autres jouent un match de classement.

**Pour le classement dans chaque groupe, les dispositions suivantes s’appliquent :**

* Match gagné : 3 points
* Match nul : 2 points ou 1 si score vierge
* Match perdu : 1 point
* Disqualification ou forfait : 0 point

**Critères de classement en cas d’égalité de points :**

1. Goal-average général

2. Si égalité, avantage à la meilleure attaque

3. Si égalité, score du match entre les 2 équipes

4. Si égalité, nombre de point au fair-play

5. Tirage au sort.

**Article 6**

Protocole d’avant et d’ après match : tous les acteurs (joueurs, arbitres, responsables d’équipes…) doivent, avant et après le match se rassembler au milieu du terrain et se serrer la main. Ceci afin de favoriser la convivialité et le fair-play, valeurs auxquelles est très attaché le P.O.fc.

**Article 7**

Lors de chaque rencontre, les arbitres notent le niveau de fair-play des joueurs et des accompagnateurs de chaque équipe. La moyenne des notes obtenues départagera les équipes au challenge du fair-play. Le fair-play servira aussi a départagé les équipes à la fin des phases de qualification (cf article5).

**Article 8**

Durée des rencontres : Pour la phase qualificative et la phase de tournoi, 12 minutes pour chaque rencontre dont les deux dernières en temps effectif. Pour les matchs de classement, les demi-finales et les finales, 2 x 10’ dont la dernière de la seconde période en temps effectif. Pour le bon déroulement du tournoi nous demandons aux équipes d’être ponctuelles pour disputer leurs matchs. L’horaire des matchs est établi par le comité d’organisation du P.O.fc. En cas d’absence à l’heure prévue, l’équipe perdra son match par 3 à 0.

**Article 9**

Lors des demi-finales, des finales et des matchs de classements, en cas d’égalité, il n’y aura pas de prolongation à l’issue des matches. Les équipes seront départagées aux tirs aux buts suivant la règle de la « mort subite ».

**Article 10**

Les remplaçants peuvent entrer et sortir du jeu autant de fois qu’ils le veulent et uniquement dans la zone des remplacements.

**Article 11**

Les règles du jeu sont celles applicables par la F.F.F. en futsal. La tenue complète du joueur de futsal, et donc les protège-tibias, est obligatoire.

Les coups francs : après trois fautes cumulées, l'équipe fautive sera sanctionnée par un coup franc à 10 mètres (par mi-temps pour la finale A).

**Article 12**

Un joueur exclu ne pourra participer au match suivant de son équipe. La commission d'organisation du tournoi statuera sur chaque exclusion et prononcera un certain nombre de matchs de suspension selon la gravité de la faute. De même si une équipe se laisse aller à d'importants débordements celle-ci sera exclue du tournoi.

**Article 13**

Chaque équipe se présente avec au moins un jeu de maillots numérotés. Le P.O. fc met à la disposition des arbitres des chasubles si deux équipes ont des couleurs identiques ou approchantes.

**Article 14**

Chaque équipe devra désigner un responsable qui servira de relais entre les organisateurs du tournoi et son équipe. Le responsable d'équipe devra, avant le tournoi, remettre aux organisateurs du tournoi la liste des joueurs avec par joueur le nom, prénom et son numéro de maillot. Chaque joueur doit disposer d'une pièce d'identité officielle ou d’une licence FFF et la remettre lorsque celle-ci est demandée à titre de contrôle. Le responsable d’équipe est, également, responsable du comportement des joueurs, aussi bien sur l'enceinte sportive que dans les locaux qui sont mis à la disposition des participants.

**Article 15**

Les décisions de l'arbitre sont sans appel. Les réclama­tions hors du ressort arbitral devront être déposées au plus tard 15 minutes après le match et ce par écrit. La commission du tournoi tranche également dans les cas non répertoriés dans le règlement. Ses décisions sont sans appel.

**Article 16**

Toute fraude entraîne l’exclusion pure et simple du tournoi.

**Article 17**

Le P.O. fc décline toute responsabilité en cas de vol, d’incident, d’accident ou de blessure au cours de ce tournoi. Chaque club est responsable de la bonne tenue et du respect de la discipline de sa délégation en toute circonstance et doit être couvert par sa propre assurance.

**Article 18**

Toutes les équipes participantes ont pris connaissance du présent règlement et s’engagent à le respecter. Celui-ci doit être signé par le responsable d’équipe avant le tournoi.

**Article 19**

Le présent règlement est homologué par le District de Vendée de football.

**Nous comptons sur votre collaboration pour le bon déroulement du tournoi.**